

## Communiqué de presse Montreux, le 19 mai 2015

## Fonds Kummer Montreux propose une aide individuelle à la formation

La Municipalité de Montreux propose un nouveau type d'aide à ses habitants : le « Fonds Theodor Kummer d'aide à la formation et au perfectionnement professionnels », du nom de son généreux donateur, Theodor Kummer, qui a légué à la Commune, en 2007, une somme d'environ 4 millions de francs destinée à couvrir des besoins sociaux.

Environ la moitié de cette somme est affectée au « Fonds Theodor Kummer d'aide à la formation et au perfectionnement professionnels ». Celui-ci permettra à des Montreusiens de bénéficier d'une aide individuelle directe pour se former ou se perfectionner. Pourront en bénéficier les adultes ayant besoin d'une nouvelle orientation professionnelle, en raison de la conjoncture économique ou parce qu'ils n'ont pas pu s'adapter aux rapides changements technologiques. En principe, seules les formations amenant à une certification pourront être subventionnées. Les demandeurs devront également avoir épuisé toutes les autres démarches d'aide publique ou privée (assurances sociales, bourses, soutien de la famille) et pouvoir en attester.

Destiné à couvrir des besoins sociaux, selon la volonté du défunt, le legs de 4 millions de francs a déjà contribué à la réalisation de la Maison de Quartier « Jaman 8 » à Clarens à hauteur de 1.5 million de francs. Une somme de 500'000 francs sert à la création d'un fonds de réserve à l'accueil de l'enfance. La moitié restante, soit 2 millions environ, est affectée au fonds pour l'aide et le perfectionnement professionnels. A noter que les montants accordés aux bénéficiaires seront prélevés en priorité sur les intérêts du fonds.

Les demandes seront examinées par la Commission consultative municipale d'attribution du fonds.

Theodor Kummer, un industriel allemand, et sa femme Gaby, s'étaient installés à Montreux en 1970 pour y vivre leur retraite. Ils participèrent activement à la vie locale et contribuèrent régulièrement à soutenir financièrement les œuvres communales liées à la jeunesse.

Formulaire de demande et explications complémentaires à trouver sur le <u>www.commune-de-montreux.ch</u> ou auprès des services sociaux, au 021 962 78 30.

La Municipalité

Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez-vous adresser à :